

Cols blancs versus Convention collective

Justifier le processus de réduction des cols blancs par la mise en application de la nouvelle convention collective est faux. Il est honteux et irrespectueux envers les salariés devant donner toujours plus, dans un contexte :

- Anxiogène ;
- dans lequel ils sont rabaissés ;
- qui bafoue toute la moralité que l'entreprise essaie de nous enseigner.

La **CFE-CGC** réexprime sa position, la Direction doit y mettre un terme. Elle doit respecter le code du travail article L4121-1 du Code du travail : *« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »*.

Il est inadmissible de laisser des salariés dans une détresse psychologique lié :

- à la proposition de passage de TAM vers PRO ;
- à la pratique du chantage à l'emploi (tu passes PRO si non plus de boulot) ;
- à l'absence de propositions de poste équivalent lors des synergies entre usines (fusion de PPMU et PPML).

Pour la **CFE-CGC**, la mise en place de la nouvelle convention collective sert d'argument fallacieux à une Direction ne tenant plus compte de l'aspect humain et social.

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

